

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 septembre 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-09-270 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 01.
- 2022-09-271 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal.
- 2022-09-272 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-09)
- 2022-09-273 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

## VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-09-274      SUJET :      RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS PERMANENTS (1LW65)

---

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2022 ;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

2022-09-275      SUJET :      AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC - CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN « SKATE PLAZA ET PUMP TRACK » ET D'UN TERRAIN DE BASKETBALL AU PARC OLYMPIQUE

---

Considérant l'absence d'infrastructures sportives pour une partie de la population de la ville de Pincourt ;

Considérant la volonté du conseil municipal d'offrir, à la jeunesse pincourtoise, des équipements de qualité afin que ces derniers puissent pratiquer leur sport dans un environnement sécuritaire et de qualité ;

Considérant que le conseil municipal et la Ville de Pincourt croient aux saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, ou toutes personnes qu'il délègue, à aller en appel d'offres public pour la conception et la construction d'un « Skate Plaza et d'un pump track ».

D'incorporer des clauses à l'appel d'offres du Skate Plaza et d'un pump track afin de conserver les arbres matures dans les projets de conception.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour la construction d'un terrain de basketball à même le « Skate park » existant.

2022-09-276 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2022-012 – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK ET D'UNE PUMPTRACK SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Expérience et capacité de l'entreprise	25 points
Critère 2	Expérience et expertise du chargé de projet	20 points
Critère 3	Expérience et expertise de l'équipe de travail et de relève	20 points
Critère 4	Compréhension du mandat et méthodologie	25 points
Critère 5	Qualité de l'offre de service	10 points

2022-09-277 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX » – ACHAT D'UN SERVEUR DANS LE CADRE D'UNE CONSERVATION DE DONNÉES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un serveur pour la conservation de données auprès de la firme « *Logiciel, Organisation & Bureautique Inc.* », suivant recherche de prix, pour la somme de 5 168,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Réserve informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste 22.100.40.795.

2022-09-278 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE – CONSEILLER EN COMMUNICATION

Considérant le processus de recherche de candidature pour le poste de conseiller en communication ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

Considérant la recommandation de la Commission d'administration et de finances du 6 septembre 2022, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et le directeur général,  
Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le  
contrat de service avec monsieur Yannick Serrano.

D'autoriser ces derniers, à l'échéance du contrat de service, à signer  
un contrat d'emploi avec monsieur Serrano.

2022-09-279 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de  
l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de  
compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses  
payées du mois d'août 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c)  
du Règlement numéro 838.

2022-09-280 SUJET : RENFOUEMENT DE RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant les recommandations formulées par la direction générale ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer les réserves afin de  
pourvoir aux investissements futurs ;

Considérant les surplus de l'ordre de 4 501 698 \$, plus la somme de  
1 185 174 \$ à titre de surplus non réservé en date du 1<sup>er</sup> août 2022,  
pour une somme totale de 5 686 872 \$ ;

Considérant qu'au terme de cet exercice, la Ville de Pincourt aura un  
surplus accumulé et réservé de 4 386 060 \$, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au renflouement des réserves financières suivantes :

Réserve pour projets spéciaux	200 000 \$
Réserve pour projets d'investissement en parcs et terrains de jeux	600 000 \$
Réserve environnement et plantation	100 000 \$
Réserve pour entretien des immeubles et mobilier urbain	200 000 \$
Réserve pour projets de réfection d'infrastructures	1 000 000 \$
Réserve élections municipales (loi)	25 000 \$
Réserve pour remboursement de la dette	500 000 \$
	<hr/>
	<b>2 625 000 \$</b>

2022-09-281 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À  
LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 – VOLET REDRESSEMENT ET  
ACCÉLÉRATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
(MTQ) POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION À L'INTERSECTION  
DU BOUL. CARDINAL-LÉGER ET L'AVENUE JOSEPH-LAFLÈCHE

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière au MTQ en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération* pour des travaux de réfection à l'intersection du boul. Cardinal-Léger et de l'avenue Joseph-Lafèche.

Que la Ville de Pincourt désigne la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, à payer sa part des coûts du projet.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

2022-09-282      SUJET :      AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DANS LE CADRE DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE BOUL. CARDINAL-LÉGER

---

Considérant que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes ;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Considérant que le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 1 103 256,16 \$ toutes taxes incluses ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme (TAPU), confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que la Ville de Pincourt désigne la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2022-09-283      SUJET :      DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX (2) TERRAINS DE PICKELBALL AU PARC OLYMPIQUE – APPEL D'OFFRES 2022-008

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-008 qui s'est terminé le 30 juin 2022 ;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un soumissionnaire et que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Les Pavages D'Amour Inc.* » est conforme aux exigences :

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Les Pavages D'Amour Inc.	Oui	318 213,15 \$

Considérant l'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de deux (2) terrains de pickelball au Parc Olympique, auprès de « *Les Pavages D'Amour Inc.* » pour la somme de 318 213,15 \$, toutes taxes incluses.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements soit imputée au poste 22.700.10.034.

2022-09-284 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR DES TESTS DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE BOUL. CARDINAL-LÉGER

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de mandat pour des tests de qualité de matériaux, auprès de « *Laboratoire GS Inc.* » pour la somme de 5 219,87 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.300.10.042.

2022-09-285 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR LA DISPOSITION DE TERRE CONTAMINÉE

---

Considérant que la Ville doit disposer de la terre contaminée accumulée lors de la phase 4 des travaux de réfection du chemin Duhamel, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour la disposition de la terre contaminée résultant de la phase 4 des travaux de réfection du chemin Duhamel, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 100 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.300.10.867.

2022-09-286 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉHABILITATION DE REGARDS D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE WILLOWTREE ET LA RÉHABILITATION DES CHAMBRES DE VANNES SUR LE BOUL. CARDINAL-LÉGER

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour la réhabilitation de regards et d'égout sanitaire, auprès de « *Dassyloi* », pour une somme de 20 695,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.415.00.526.

D'autoriser l'octroi de mandat pour la réhabilitation des chambres de vannes, auprès de « *Dassyloi* », pour une somme de 13 797 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.413.00.521.

## VILLE DE PINCOURT

- 2022-09-287 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-219 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ ET LE FONDS D'ADMINISTRATION – AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE D'UN BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 381 050
- 
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution numéro 2022-07-219 – Dépense financée par le surplus non réservé et le fonds d'administration – Autorisation d'octroi de mandat pour l'évaluation de la structure d'un bâtiment situé sur le lot 5 381 050 afin de :
- retirer les mots « et le fonds d'administration » du titre de la résolution ;
  - changer la somme maximale de 160 965 \$ pour la somme maximale de 178 786,13 \$ ;
  - retirer les mots du dernier paragraphe « et la somme maximale restante de 17 821,13 \$ ».
- 2022-09-288 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATS POUR L'ENTRÉE DE VILLE
- 
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi de mandat pour la fourniture de mâts pour l'entrée de ville, auprès de « *Technima VL Inc.* », pour une somme de 14 126,98 \$, toutes taxes incluses.
- D'autoriser l'octroi de mandat pour l'installation de mâts pour une somme de 1 873, 02 \$, toutes taxes incluses.
- Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste 22.100.10.584.
- 2022-09-289 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DE BORDURE À L'ENTRÉE DU COUCHE-TARD CÔTÉ 5<sup>E</sup> AVENUE
- 
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi de mandat pour l'aménagement de bordure à l'entrée du Couche-Tard côté 5<sup>e</sup> Avenue, auprès de « *Les Pavages la Cité B.M. Inc.* », pour une somme de 15 734,33 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.300.10.653.
- 2022-09-290 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DE BORDURES ET DE TROTTOIRS POUR LE TERRAIN DE PÉTANQUE AU PARC TAILLON
- 
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino



## VILLE DE PINCOURT

### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour l'aménagement de bordures et trottoirs pour le terrain de pétanque au parc Taillon, auprès de « *Les Pavages la Cité B.M. Inc.* », pour une somme de 52 440,10 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 8 000 \$, toutes taxes incluses, pour compléter l'installation.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste 22.300.10.655.

2022-09-291 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – FORAGE POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour le forage de divers projets, auprès de « *Laboratoire GS Inc.* », pour une somme de 44 035,43 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.401.00.418.

2022-09-292 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-093 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSPECTION PRINTANIÈRE DES BORNES INCENDIES

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-03-393 – Dépense financée par le fonds d'administration – Octroi d'un mandat pour l'inspection printanière des bornes incendies afin de changer la somme de « 16 153,99 \$ » pour la somme « 16 495,46 \$ ».

2022-09-293 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS CADRE DU VOLET « ACQUISITION D'UNE TECHNOLOGIE » - PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

---

Considérant que la Ville désire contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier,

Considérant que la Ville a autorisé l'achat d'une camionnette électrique lors de la séance extraordinaire tenue le 28 février 2022, sous le numéro de résolution 2022-07-247, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise le directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures, monsieur Miguel Faille, à présenter

## VILLE DE PINCOURT

une demande d'aide financière dans le cadre du volet « Acquisition d'une technologie » - Programme Écocamionnage du ministère des Transports du Québec.

Que la Ville de Pincourt désigne le directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures, monsieur Miguel Faille, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

- 2022-09-294 SUJET : APPROBATION DU PROJET ING-349603 DE VIDÉOTRON LTÉE
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet ING-349603 de Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2022-09-295 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AOÛT 2022
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission de sécurité publique
- 22 août 2022
- 2022-09-296 SUJET : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 781-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 781
- Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 781-05 intitulé *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 781, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier la version applicable du Code de construction du Québec et de modifier la version applicable du Code national de prévention des incendies du Canada.
- 2022-09-297 SUJET : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-14 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT
- Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un projet de règlement numéro 509-14 intitulé *Règlement numéro 509-14 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement* sera déposé à une séance subséquente.
- 2022-09-298 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-03 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »
- Considérant l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du 28 juillet 2022, et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2022-07-246, il est

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 845-03 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis ».

2022-09-299 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 917 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE D'UNE DÉPENSE LIÉE À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENT MUNICIPAUX

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du 19 août 2022, et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2022-08-268, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 917 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

2022-09-300 SUJET : AUTORISATION DE CRÉATION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Considérant que la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a été sanctionnée le 21 septembre 2021 ;

Considérant que cette loi modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels prévu dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

Considérant que ce comité sera chargé de soutenir la Ville de Pincourt dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

Considérant que les organismes publics ont jusqu'au 22 septembre 2022 pour mettre sur pied un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui aura pour rôle :

- de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations ;
- de définir et approuver les orientations en matière de protection des renseignements personnels ;
- d'approuver les règles de gouvernance ;
- de rendre un avis et suggérer des mesures de protection sur tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information, incluant la vidéosurveillance et l'instauration d'une nouvelle technologie ;
- de planifier et assurer la réalisation des activités de formation ;
- de promouvoir les orientations, les directives et les décisions formulées par la Commission d'accès à l'information

## VILLE DE PINCOURT

- d'évaluer annuellement le niveau de protection des renseignements personnels.

Considérant que le comité doit être composé du responsable de l'accès, du responsable des renseignements personnels, du responsable de la sécurité de l'information, du responsable de la gestion documentaire et de toute autre personne dont l'expertise est requise, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De créer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

Que le comité soit composé des membres suivants de la Ville de Pincourt : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général, Me Charlotte Gagné, greffière et directrice des Services juridiques, du greffe et des communications ainsi que monsieur Luc Jollet, chef de division : technologie de l'information.

2022-09-301

SUJET :

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-378 –  
DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU  
CONSEIL EN 2022

---

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Pincourt doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chaque séance ;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Pincourt a l'obligation de tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois ;

Considérant que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt tenue le 16 novembre 2021, les membres du conseil présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité des voix des conseillers une résolution établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Pincourt au cours de l'année civile 2022 ;

Considérant qu'il convient de modifier la date de la séance ordinaire du mois d'octobre, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-11-378 – Dépôt du calendrier des séances ordinaires du conseil en 2022 afin de changer la date « 18 octobre 2022 » pour la date « 11 octobre 2022 ».

Qu'un avis public de la modification soit publié conformément à la Loi.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 26 et s'est terminée à 19 h 57.

2022-09-302

SUJET :

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier

## VILLE DE PINCOURT

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À. h ..., de lever la Séance ordinaire du 13 septembre 2022.

---

CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ  
GREFFIÈRE

PROJET